Dépêche 7/03

**Communiqué de la confédération CFDT**

# Amiante : un barème d'indemnisation au rabais

Le barème d'indemnisation adopté par le conseil d'administration du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva) ne correspond nullement aux légitimes attentes des victimes de l'amiante.

Seuls les représentants des pouvoirs publics et du patronat ont voté ce barème. Ce choix, guidé par de seules considérations budgétaires, va à l'encontre de l'objectif exprimé par la loi d'une réparation intégrale et équitable.

Le refus d'une véritable négociation pour trouver une solution équitable et acceptable par tous, et en premier lieu par les victimes elles-mêmes a conduit la CFDT comme l'ensemble des confédérations syndicales et des associations de victimes à voter contre ce barème.

Source : communiqué de presse du 23 janvier 2003.

Le 24 janvier 2003

**Courriel : federation@cfdt-finances.fr** **Site internet : http://www.cfdt-finances.fr**
**Téléphone : 01 56 41 55 55 - Télécopie : 01 56 41 55 59**